



Audit de l'optimisation des ressources 2021 : Police provinciale de l'Ontario

Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- La Police provinciale de l'Ontario (OPP) est l'une des plus grandes forces de police en Amérique du Nord, avec environ 5 600 agents de police et 2 500 employés civils.
- Les dépenses de fonctionnement de la Police provinciale de l'Ontario ont totalisé plus de 1,2 milliard de dollars au cours de l'exercice 2020-2021, soit une augmentation de 26 % depuis notre dernier audit en 2011-2012. Les salaires et les avantages sociaux représentaient 88 % de ces dépenses.

Pourquoi c'est important

- En 2020, la Police provinciale de l'Ontario a fourni des services de police à 327 municipalités, soit 74 % des 444 municipalités de l'Ontario, et à environ 16,3 % de la population de l'Ontario.
- La Police provinciale de l'Ontario est chargée de patrouiller plus d'un million de kilomètres carrés en Ontario.
- En 2020, les agents de la Police provinciale de l'Ontario ont déposé plus de 424 000 accusations, dont plus de 104 000 accusations pour des infractions au Code criminel du Canada et plus de 269 000 accusations liées au Code de la route.

Ce que nous avons constaté

De nombreux postes vacants, des congés pour cause de stress et une augmentation des coûts de la WSIB

- Les détachements de la Police provinciale de l'Ontario manquent de plus en plus d'agents de première ligne. En 2020, plus de 1 000 postes d'agent de première ligne étaient vacants, ce qui représente 26 % du total des postes d'agent de première ligne financés à la Police provinciale de l'Ontario. Les constellations d'un congé à long terme représentent 33 % de ces postes vacants.
- L'absence des agents pour cause de stress contribue à l'augmentation des postes vacants dans les détachements de la Police provinciale de l'Ontario.
- La Police provinciale de l'Ontario doit faire face à des coûts financiers qui augmentent rapidement, atteignant 42,7 millions de dollars en 2020, en raison des réclamations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) faites par les agents, en grande partie à cause des réclamations pour trouble de stress post-traumatique (TSPT).

RECOMMANDATION 1

La Police provinciale de l'Ontario offre beaucoup moins d'heures de patrouille

- La Police provinciale de l'Ontario offre des services de police moins proactifs dans la province.
- En 2020, la Police provinciale de l'Ontario a fourni 28 % moins d'heures de patrouille qu'en 2016, malgré l'augmentation des incidents criminels signalés et des appels de service au cours des dernières années.

RECOMMANDATION 4

Les postes vacants varient selon les régions et les détachements et affectent la capacité à résoudre les crimes.

- Les taux d'absence des agents de première ligne varient considérablement entre les régions et les détachements de la Police provinciale de l'Ontario. Alors que 28 % et 27 % de ces postes de constable de première ligne étaient vacants dans les régions de l'Ouest et de l'Est en 2020, ce taux était de seulement 17 % dans la région du Nord-Ouest 17 %.
- Dans les régions où le nombre de postes vacants d'agents de première ligne est plus élevé, moins de crimes sont résolus.
- En 2020, le taux d'élucidation des crimes était de 63,5 % dans la région où les effectifs sont les plus élevés et de 33,7 % dans la région où les effectifs sont les plus faibles.

RECOMMANDATION 6

La Police provinciale de l'Ontario fournit aux municipalités moins de services que l'exige son modèle de déploiement

- La Police provinciale de l'Ontario ne fournit pas aux municipalités les niveaux de service prévus dans son propre modèle de déploiement.
- Plus précisément, pour les municipalités pour lesquelles des données étaient disponibles, nous avons constaté que 111 municipalités, soit 48 %, ont reçu moins de 75 % des heures de travail des policiers et des équivalents temps plein (ETP) que la Police provinciale de l'Ontario jugeait nécessaires pour répondre aux appels de service en temps opportun, y compris 26 municipalités qui ont reçu moins de 50 % des heures de travail et des ETP nécessaires.

RECOMMANDATION 5

Les horaires des agents ne sont pas harmonisés avec les appels de service

- Les horaires des agents de première ligne ne sont pas harmonisés avec les appels de service.
- Les détachements de la Police provinciale reçoivent le plus grand nombre d'appels entre 11 h et 17 h. Ils reçoivent le moins d'appels entre 1 h et 7 h, soit 75 % de moins qu'aux heures de pointe. Cependant, le nombre de policiers de première ligne en service pendant cette période beaucoup moins achalandée était seulement de 25 % inférieur à celui enregistré pendant les heures de pointe.

RECOMMANDATION 6

Conséquences limitées pour les agents en infraction

- Les inspecteurs en détachement n'ont pas l'autorité nécessaire pour favoriser l'amélioration.
- Les agents des détachements qui ont été reconnus coupables d'infractions graves posant un risque pour la sécurité ou la responsabilité ont semblé faire face à des sanctions limitées.

RECOMMANDATION 7

De nombreux véhicules de première ligne de la Police provinciale de l'Ontario sous-utilisés

- De nombreux véhicules de la Police provinciale sont sous-utilisés.
- Nous avons constaté que dans les cas où la Police provinciale de l'Ontario avait enregistré les déplacements kilométriques de ses véhicules de première ligne, de 2018-2019 à 2020-2021, entre 16 % et 34 % d'entre eux étaient sous-utilisés par rapport à la directive d'utilisation du ministère des Transports, qui est de 14 400 kilomètres par année (la Police provinciale de l'Ontario n'a pas son propre point de référence interne).

RECOMMANDATION 12

Les temps de réponse ne sont pas enregistrés

- La Police provinciale de l'Ontario ne contrôle pas avec précision les temps de réponse aux appels.
- Un indicateur important de la sécurité publique est la rapidité avec laquelle un service de police répond aux appels, en particulier aux appels d'urgence hautement prioritaires.

RECOMMANDATION 14

Aucun indicateur de performance avec des cibles pour mesurer l'efficacité

- La Police provinciale de l'Ontario n'a pas défini d'indicateurs de performance clés avec des objectifs, et n'utilise pas de tels indicateurs pour mesurer l'efficacité et l'efficience de ses opérations.

RECOMMANDATION 13

Conclusions

- La Police provinciale de l'Ontario n'avait pas de processus en place pour assurer de façon constante la prestation efficace et efficiente des services de police provinciaux et municipaux.
- La Police provinciale de l'Ontario ne dispose pas d'indicateurs de rendement clés avec des objectifs pour mesurer et rendre compte publiquement de l'efficacité des services de police qu'elle fournit.

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.